

## Le 5 avril 2023 LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

## JEUDI 13 AVRIL 2023 à 20 h 30

A la MAIRIE - 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,

Jean GORIOUX

## **ORDRE DU JOUR:**

01 Convention de servitudes avec ENEDIS - Parcelle ZL 0031 - Fief forcé

02 Fixation du taux d'imposition 2023

03 Convention de mise à disposition des services de la Commune de Saint Georges du Bois auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud « Conservatoire de musique 2023 »

04 PLUIH - Modification simplifiée n°1

05 Convention de mise à disposition de locaux communaux aux Associations à but non lucratif et domiciliés à Saint Georges du Bois

**DECISIONS DU MAIRE** : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

**INFORMATION**: -

×			
	PO	UVOIR	
Je soussigné			
Agissant en qualité de			
Empêché d'assister au			
Qui se tiendra le			
Donne pouvoir pour me représenter	, émettre tout vo	ote et signer tout document	
A M			
		, le Signature (1)	
		Signature (1)	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"